

d'accroître les échanges bilatéraux, la coopération au niveau de la mise en valeur des ressources naturelles, la promotion de coentreprises et la collaboration technique, à la fois sur le plan bilatéral et dans des pays tiers.

Passant en revue la situation en ce qui a trait du commerce entre le Canada et la Corée, les deux ministres ont exprimé leur satisfaction devant l'accroissement rapide du volume des échanges bilatéraux, qui a dépassé 1,3 milliard de dollars en 1983. Le ministre Kum a indiqué que la valeur de ces échanges pourrait dépasser le cap des 3 milliards de dollars en 1988 si les deux gouvernements maintiennent l'effort.

Le ministre Regan a salué les mesures de libéralisation prises récemment par le gouvernement de la Corée et il a souligné l'intérêt du Canada de se voir accorder un meilleur accès au marché coréen pour des produits agricoles comme le blé, l'orge, le canola, et le bétail. Cette question a également été abordée lors des entretiens entre les ministres Kum et Whelan. Dans cette optique, le ministre Whelan a informé M. Kum que le texte d'un mémorandum d'accord concernant l'agriculture sera bientôt présenté aux autorités coréennes compétentes. Le ministre Regan a par ailleurs souligné l'intérêt du Canada pour les débouchés offerts par la Corée en ce qui concerne les produits de haute technologie comme le matériel électronique, de télécommunications et de transport. Le ministre Kum a pris bonne note des intérêts du gouvernement canadien.

M. Kum a également exprimé l'espoir que les autorités canadiennes assoupliront les restrictions à l'importation touchant le textile, les vêtements et les chaussures de Corée, et réduiront l'impact de certaines mesures, y compris les enquêtes sur les quotas, les droits antidumping et la juste valeur marchande dont font l'objet certaines exportations coréennes. Il a demandé au gouvernement canadien de revoir chaque année la liste des produits auxquels s'appliquent des droits antidumping, d'instituer un système de prévision avancée pour éviter la prolifération de plaintes pour dumping et de discontinuer les doubles restrictions sur des exportations coréennes comme les textiles, que la Corée estime aller à l'encontre des principes de l'Arrangement multi-fibres. Le ministre Kum a aussi demandé instamment au gouvernement de ne pas céder aux pressions protectionnistes dans le secteur de la chaussure. Le ministre Regan a pris bonne note des demandes du gouvernement coréen.

M. Kum a mentionné que le système canadien des tarifs de préférence générale a grandement favorisé les exportations de la Corée au Canada et s'est dit heureux que le gouvernement canadien ait l'intention de proposer une prorogation de dix ans pour le TPG. Il s'est également dit satisfait que le régime actuel n'exclue pas les automobiles coréennes du TPG, et a demandé que ces avantages tarifaires soient maintenus pendant la période de prorogation du TPG. M. Regan a déclaré que l'on tiendrait dûment compte des vues coréennes.

Le ministre Regan a fait état des compétences et du savoir-faire canadiens dans plusieurs domaines pour lesquels il existe des débouchés en Corée, notamment les réacteurs nucléaires, les constructions à ossature de